

Un nouveau complexe sportif



Cet été, le complexe sportif du stade de Beauchamp fait peau neuve. D'un montant de 1,3 millions d'euros hors taxes, cette réalisation est soutenue à hauteur de 514 207 euros par la Région, le Département.

Actuellement le complexe est constitué d'un terrain d'honneur, d'un gymnase, d'un terrain d'entraînement et d'un terrain stabilisé (mélange de graviers et de sables). Ce sont ces deux derniers équipements, composant la partie Est du stade, qui sont directement impactés.

A terme, trois infrastructures sportives seront créées sur cette zone : un terrain synthétique de foot à 11, un terrain synthétique de foot à 8 et un espace loisirs en libre accès.

• AUGMENTER LA PRATICABILITÉ

Cet aménagement répond à une double ambition : augmenter la praticabilité des terrains et rendre une partie de l'espace à la population pour une pratique sportive libre.

Confiés à la société Loiseleur, les travaux ont débuté le 17 juin. Fortement sollicité par de nombreux utilisateurs (club de football de la Ville, écoles, collège, accueil de loisirs, école des sports, etc.), le terrain synthétique de foot à 11 sera aménagé en priorité afin d'être opérationnel dès la rentrée en lieu et place de la pelouse.

En parallèle, l'espace actuel constitué du terrain en stabilisé est totalement repensé. Aujourd'hui, cette surface est très peu utilisée en raison de sa dangerosité. La création d'un terrain de foot à 8 sur cette zone permettra d'augmenter la surface de jeu disponible pour la pratique du football, mais aussi pour tous les autres usages habituels du stade.

Pour les terrains de foot à 11 et à 8, la majorité municipale a opté pour le gazon FIELDTURF RGF XM7 de la société TARKETT (basée dans les Hauts - de-France) avec un remplissage en SBR encapsulé. Ce choix technologique permet une réduction significative des nuisances sanitaires, environnementales et olfactives par rapport aux terrains synthétiques traditionnels.

• UN ESPACE LOISIRS EN LIBRE ACCÈS

L'autre moitié du stabilisé va être rendu accessible à la population de manière libre, et sera décomposée en trois ensembles :

— un city stade ;

- deux terrains de basket 3 contre 3 (soit un terrain de basket 5 contre 5) ;
- un espace résiduel de 20 m x 30 m qui sera aménagé ultérieurement après concertation avec la population du quartier.

• LES HABITANTS DÉCISIONNAIRES

Pour cette dernière phase, la population sera en effet au cœur du processus décisionnel.

Si déjà des premières idées ont émergé telles que la création de modules de skate ou encore d'un espace fitness, les habitants du quartier seront consultés afin que les futures infrastructures répondent à leurs attentes.

▼ Contenu

